

# Dévoilement D'AGRESSION SEXUELLE

Que faire quand la victime est mineure ?



# Écoute

Écoute activement ce que la personne te confie sans l'interroger (Tu évites ainsi de lui "mettre des mots dans la bouche" ce qui pourrait nuire aux démarches suivantes)

## Empathie

Démontre à la personne qui a été victime qu'elle est entendue, comprise, crue, respectée et non jugée.

Ne pas minimiser ce qu'elle ressent.

## Confiance

La remercier de te faire confiance lui permettra de comprendre qu'elle a fait le bon choix en sollicitant ton aide.



IMPORTANT:  
NE DIS PAS QUE TU VAS  
GARDER LE SECRET.

GARDER LE SILENCE NE  
PROTÈGERAIT PAS LA  
PERSONNE VICTIME,  
BIEN AU CONTRAIRE.

# Savais-tu que...

Toute personne ayant des raisons de croire qu'un enfant subit ou risque de subir une agression sexuelle a l'obligation de faire un signalement au DPJ ?

Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant

# Coordonnées

DÉPARTEMENT DE LA  
PROTECTION DE LA JEUNESSE

1 800 461-9331

[signalementdpjciSSSCA@SSSS.gouv.qc.ca](mailto:signalementdpjciSSSCA@SSSS.gouv.qc.ca)

# Signalement

VOICI LES INFORMATIONS QUI TE SERONT DEMANDÉES À PROPOS  
DE LA PERSONNE VICTIME, LORS DU SIGNALEMENT

Prénom/nom de la personne

Date de naissance (si possible)

Adresse (si possible)

L'école fréquentée

Noms/prénoms des parents (si possible)

Numéro de téléphone

Les informations que tu as à propos de la situation

# C'est quoi UNE AGRESSION SEXUELLE ?

Il s'agit d'un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage.

Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite.

## EXEMPLES :

**ATTOUchement**  
**BAISER**  
**MASTURBATION**  
**VOYEURISME**  
**CONTACT ORAL-GÉNITAL**  
**PÉNÉTRATION**  
**FROTTEURISME**  
**EXHIBITIONNISME**  
**HARCÈLEMENT SEXUEL**  
**CYBERHARCÈLEMENT**

# LE CONSENTEMENT

EST INVALIDE

LORSQUE...



La personne est  
intoxiquée par des  
drogues ou de l'alcool  
ou elle est inconsciente

L'accord est  
donné par une  
autre personne



S'il y a abus de  
confiance ou abus  
de pouvoir



La personne  
manifeste, par ses  
paroles ou son  
comportement,  
l'absence d'accord à  
l'activité

Après avoir  
consenti à  
l'activité sexuelle,  
la personne ne  
souhaite plus  
poursuivre



# Consentement

C'EST AUSSI UNE QUESTION D'ÂGE

Moins de 12 ans

Ne peuvent jamais consentir

12 et 13 ans

Le partenaire le plus âgé est de moins de 2 ans son aîné\*

14 et 15 ans

Le partenaire le plus âgé est de moins de 5 ans son aîné\*

16 ans

Peuvent consentir à une activité sexuelle\*

\*SANS SITUATION D'AUTORITÉ, DE CONFIANCE OU DE DÉPENDANCE; N'EST PAS DANS UNE SITUATION D'EXPLOITATION

# Questions ?

LE CALACS CHAUDIÈRE-APPALACHES PEUT T'AIDER

Nous offrons des services d'aide aux personnes qui ont été victimes d'agression sexuelle ainsi qu'à leurs proches.

L'organisme est également une source d'information et d'accompagnement en matière d'agression sexuelle.



INFO@CALACSCA.QC.CA